

Parc national des Calanques

Objectif 13: Maîtriser la fréquentation et organiser des pratiques sportives et de loisir éco?responsables

[...]

Propositions des mesures réglementaires en mer concourant à l'atteinte de l'Objectif XIII

- **Proposition de mesure réglementaire 9: Encadrer la fréquentation et organiser les usages dans les fonds de calanques**

En plus des mesures réglementaires relatives aux calanques d'En Vau et Port Pin (cf. Art ci?dessus) au titre du Décret de création, le CA propose une organisation de l'accès et du mouillage (cf. Objectif I) des autres calanques.

Pour certains usages, des dispositifs d'encadrement devront être mis en place en concertation afin de respecter les principes de partage de l'espace en fond de calanque :

- Garantir une surface suffisante pour les zones interdites aux engins à moteur (ZIEM) en fond de calanque
- Limiter l'accès aux navires de grandes tailles dès l'entrée des calanques
- Mettre en place des zones de mouillages fixes (cf. Objectif I)
- Organiser la circulation des navires de batellerie, notamment en limitant le nombre de navires présents simultanément dans une même calanque
- Mettre en place des aménagements légers ou des systèmes de stockage à terre pour éviter le stationnement trop important des kayaks sur les plages rendant l'accès à la mer difficile pour les baigneurs.

[...]

Mesures partenariales contribuant à l'atteinte de l'Objectif XIII

- **Mesure partenariale 35 : Mener des études et des suivis de la fréquentation et des retombées économiques**

L'Établissement public, en lien avec ses partenaires, met en place des études et des suivis permettant de caractériser du point de vue quantitatif et qualitatif la fréquentation et les usages du coeur (partie terrestre et marine). Ces études ont notamment pour objectif de construire des indicateurs biologiques de suivi afin d'estimer au mieux la « capacité de charge » des habitats et adapter les mesures de gestion.

Pour les études de fréquentation, le protocole commun des parcs nationaux prévoit une étude de fréquentation tous les 5 ans en période estivale dans les espaces « coeurs de parc » à partir:

Parc national des Calanques

- d'un volet quantitatif qui permet d'estimer la fréquentation sur les principaux sites touristiques des coeurs terrestres et marins notamment grâce aux outils suivants : comptages pour la plaisance, données recueillies par les opérateurs touristiques (visiteurs à bord des navires des bateliers, sports de nature, résultats de suivis des usages maritimes en survol aérien ; données des éco-compteurs et compteurs routiers, comptages sur les parkings et sur les plages, données recueillies par les opérateurs touristiques (hébergement, restaurants, parkings payants, pratique des sports de nature encadrée ou non : randonnée, escalade, spéléologie, VTT, etc.)
- et d'un volet qualitatif afin de caractériser le profil des visiteurs (motivations, fréquence des visites, activités réalisées, attentes et satisfaction, connaissance du patrimoine, de la réglementation...).

Le suivi annuel régulier de certains indicateurs de fréquentation est indispensable pour adapter les mesures de gestion nécessaires.

Pour les études sur la valeur économique et sociale des parcs nationaux, le CREDOC a établi en 2008 une méthodologie générale pour guider les parcs nationaux dans la mise en oeuvre d'étude de valeur. Elle a notamment pour objectif de mesurer les retombées économiques (flux économiques et emplois) et évaluer la valeur sociale (image et valeur patrimoniale) du Parc national accordée par les résidents, les habitants des communes du parc national et de la région, et les visiteurs.

Rôle de l'Établissement public

Apporte une aide technique et financière
Coordonne les études et suivis et associe les partenaires

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent pour leur territoire
Formulent des propositions

Principaux autres partenaires à associer

PNF, AERM&C, AAMP, DRJSCS, DREAL, MPM, propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels
Fédérations et associations d'usagers, CRT, BdR Tourisme, OTSI.
Laboratoires de recherche (géographie, écologie, économie, sociologie)

La mesure partenariale 35 s'applique à certains espaces du coeur

- **Mesure partenariale 36 : Définir une stratégie d'amélioration des accès en**

Parc national des Calanques

fonction de la hiérarchisation des « portes d'entrée »

La hiérarchisation des « portes d'entrées », qui du fait du caractère périurbain du parc national et des spécificités de sa fréquentation (très saisonnière et concentrée sur certains sites), permet la déclinaison en de multiples scénarii permettant une souplesse de réponse à la gestion de la fréquentation. Cette stratégie est établie à partir de l'étude réalisée par l'AgAM en 2010 avec les services des collectivités et des communes concernées notamment lors de la mise en place des futurs plans et programmes (SCOT, PLU...).

Rôle de l'Établissement public

Met en place des modalités de concertation et participation des acteurs

Contributions attendues des communes adhérentes

Participent à la stratégie d'amélioration des accès

Principaux autres partenaires à associer

Autres collectivités, AgAM, État, Propriétaires publics et privés, Acteurs socio-économiques

La mesure partenariale 36 s'applique à tout le coeur

[...]

- **Mesure partenariale 38 : Encourager une offre alternative et durable à la voiture individuelle et soutenir la réduction de stationnement dans les espaces du coeur**

La notion de « sas » ou espace de transition entre le moyen de transport, quel qu'il soit, et les milieux naturels revêt une importance toute particulière en contexte périurbain.

Les réflexions relatives aux difficultés d'accès pour certaines zones déjà très contraintes (exemple de la « route des Goudes » à Marseille) en soutenant le développement de modes de transport alternatif à la voiture individuelle sont ainsi renforcées.

Le développement d'une offre attractive est encouragé pour devenir une véritable alternative au monopole de la voiture individuelle, pour décongestionner les accès aux lieux de fixation du public et diminuer la concentration des flux. La combinaison des multiples modes de transports tels que les cheminements piétonniers, l'usage du vélo individuel ou en libre accès, les navettes maritimes constituent également des solutions alternatives. Ces dernières sont tributaires d'une offre adaptée qui nécessite la création de parcs de stationnement (ou parking relais) en amont des sites les plus fréquentés, accompagnés de moyens de rabattement, permettant de préserver les sites de la voiture particulière.

Le choix du type de déplacement pour accéder au site étant directement lié à l'offre de

Parc national des Calanques

stationnement, il convient de réduire celle-ci dans le coeur pour les véhicules motorisés et de la rendre dissuasive tout en permettant aux propriétaires, habitants et ayant-droits de jouir de leurs biens. Les restrictions d'accès routier, à l'image des expériences innovantes menées par la municipalité de Cassis avec la création de navettes assurant le transport des visiteurs depuis le parking des Gorguettes, concourent aussi à la mise en oeuvre de cet objectif.

Rôle de l'Établissement public

Met en place des modalités de concertation et de participation des acteurs
Mobilise les financements

Contributions attendues des communes adhérentes

Participe techniquement et financièrement

Principaux autres partenaires à associer

Autres collectivités, AgAM
État
Fédérations, associations
Propriétaires publics et privés.
Acteurs socio-économiques

La mesure partenariale 38 s'applique à certains espaces du coeur

[...]

Page 105 de la Charte PNCal
Référence ID de l'article : #2652
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-06-04 14:06